

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1282/SG/CG autorisant le Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme à se rendre en mission en France

n° 74-1282/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
24 juillet 1974

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1974

Date du numéro
10 août 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Mohamed Djama Elabé, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, est autorisé à se rendre en mission en France, le 17 juin 1974 (régularisation). Art. 2. — Une réquisition de passage par voie aérienne aller et retour Djibouti – Paris – Djibouti en première classe sera délivrée à M. Mohamed Djama Elabé.